

Procès –verbal du 02/04/2015

REPUBLIQUE FRANCAISE

VILLE DE RIBEAUVILLE

Séance ordinaire du Conseil Municipal du 02/04/2015 dans la salle rouge de l’Hôtel de Ville :

Noms – Prénoms	Signatures
CHRIST Jean – Louis	
ERBLAND Louis	
STOQUERT Mauricette	
BRECHBUHLER – HELLER Claire	
WIECZERZAK Georges	
MOUSSIER Sylvie	
GRIMBICHLER Louis	
SCHWACH Elisabeth	
FUCHS Henry	
BALTENWECK Yves	
MOMCILOV Suzanne	
THUET Pierre Yves	
WEISSBART Christine	
FLEIG Raoul	
CHAPOTIN Agathe	
BERNABEL Catherine	
UFFLER – GOLIOT Stéphanie	
ZUCCOLIN – FREYMUTH Anne – Sophie	
KEMAYOU- WANDJI Erick	
OEHLER Gilles	
WILHELM Benjamin	
ERMEL Loïc	

Etaient absents excusés avec procuration de vote (02) : Manuelle MOSER – Hélène BULLE

Etaient absents excusés (03) : Joseph PFEIFFER – Eren DEVECI – Anne – Sophie KIENLEN

Date de la convocation : 10 mars 2015

Informations brèves

1. Dans le cadre du printemps des philosophes, M. le Député – Maire invite tous les conseillers à assister notamment :
 - à la projection du film « la nuit du chasseur » au cinéma Rex qui se tiendra le 16/04/2015 à 20h30
 - aux conférences qui se tiendront le 18/04/2015 de 15h à 16h30 et de 16h30 à 18h à la rotonde de l’Espace Culturel le Parc
2. Concernant les prochaines manifestations à l’Espace Culturel le Parc, M. le Député – Maire relève entre autres :
 - Vendredi 10 avril à 20h30 : « les fâcheux de Molière »
 - Samedi 18 avril à 20h30 : « crime et châtement »
 - Samedi 16 mai à 20h30 : concert de grand corps malade

3. Le samedi 25 avril sera organisée la journée « fleurir la cité » au jardin de ville. M. le Député – Maire invite tous les conseillers à participer à cette manifestation.
4. Le vendredi 08 mai se tiendra la traditionnelle cérémonie de commémoration de la victoire de 1945. M. le Député-Maire invite les conseillers à venir nombreux.
5. La Ville vient de réceptionner le jugement de la chambre régionale des comptes. Les comptes ont été validés définitivement pour 2010,2011 et 2012.
6. La liste des déclarations d'intention d'aliéner signées depuis le 27 février 2015 et pour lesquelles il n'a pas été fait usage du droit de préemption urbain a été distribuée à chaque conseiller.

Le Directeur Général des Services est désigné
à l'**UNANIMITE**
comme secrétaire de séance

1. Adoption du procès – verbal de la séance du Conseil Municipal du 26/02/2015

Le procès-verbal de la séance du 26/02/2015 a été transmis à l'ensemble des conseillers avec la note de synthèse.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré
Décide à l'**UNANIMITE**

- D'adopter le procès – verbal de la séance du 26/02/2015
- D'autoriser le Député –Maire ou son représentant à prendre et à signer tout acte, décision et document y afférent

2. Comptes Administratifs 2014: approbation

a) Ville – budget principal

Le Compte administratif 2014 dégage un excédent de clôture de **1 763 028,36 €** après couverture du besoin de financement des investissements (cf. **Annexe 1**).

Lors de l'examen de ce compte en séance des commissions réunies le 11 mars écoulé, les points suivants ont été relevés :

En matière de recettes de fonctionnement, il a été enregistré des recettes d'un montant de plus de 10 millions d'€.

On retient plus particulièrement

- que les recettes réelles représentent un montant de 1 490 €/habitant (contre 1 176 € en moyenne nationale)
- que les ventes de bois ont progressé de 36 000 € par rapport à l'année 2013 pour atteindre 351 000 €
- que la Dotation Globale de Fonctionnement a enregistré sa première baisse (-71 000 €)
- que la taxe sur les jeux a progressé de 62 000 € pour atteindre 1 881 000 €
- que le conseil municipal n'a pas augmenté les taux qui sont par conséquent restés stables et ceci depuis 1997 : les impôts locaux représentent un montant moyen de 529 €/habitant à Ribeauvillé contre 705 € en moyenne nationale

En matière de dépenses de fonctionnement, l'exercice enregistre un montant de dépenses réalisées de 6,3 millions d'€ soit 1 128 €/habitant (954 € en moyenne nationale pour les dépenses réelles / habitant).

On note que l'ensemble des grands chapitres budgétaires est en baisse, ce qui montre le souci de maîtrise des dépenses ; seule exception : le Fonds de Péréquation Intercommunal qui atteint 109 000 € en 2014 soit un quasi doublement.

On constate par ailleurs que les **dépenses de personnel** représentent 45,3 % de l'ensemble des dépenses de fonctionnement, ce qui est inférieur à la moyenne nationale (53,7%), avec une stabilité des effectifs en 2014.

Globalement, les dépenses **d'investissement** se montent à 354 €/habitant (contre 318 € en moyenne nationale). Elles représentent un montant total de 2,5 millions d'€.

Les principales réalisations sont les suivantes :

1. l'aménagement du Jardin de Ville : 268 000 €, avec notamment la construction du nouveau chapiteau et la liaison avec le Parc
2. la poursuite de la création du futur Centre d' Animation autour du Livre : 230 000 €
3. la réfection du sol de la grande salle du gymnase : 158 000 €
4. le réaménagement de l'ancien Tribunal : 104 000 €

5. la restauration du patrimoine historique : 140 000 €
6. la réfection de l'ancien Lavoir : 70 000 €
7. la poursuite de la réfection de l'ancien abattoir : 66 000 €
8. les multiples réfections de la voirie urbaine et rurale : 306 000 €

Les travaux ont été financés essentiellement par **autofinancement** à près de 84%, ce qui a permis de limiter le recours à l'emprunt à moins de 7%. Les recettes se sont élevées à 2,7 millions d'€.

La balance du compte administratif 2014 se présente comme suit :

Section de fonctionnement :

Dépenses : 6 299 137,31 €

Recettes : 10 249 693,06 €

Section d'investissement :

Dépenses : 2 521 711,92 €

Report : 2 649 900,00 €

Recettes : 2 705 384,53 €

Report : 278 700,00 €

Monsieur le Député-Maire, quitte la salle.

ELECTION DU PRESIDENT DE L'ASSEMBLEE

Monsieur Louis ERBLAND est candidat.

Le Conseil Municipal procède au vote :

Monsieur Louis ERBLAND est élu, à l'unanimité, en qualité de président de séance.

Après examen du compte administratif et des résultats de l'exercice 2014 du budget principal de la Ville,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

décide **par 23 voix pour**

- D'attester la régularité des comptes
- De donner quitus à Mr le Député-Maire
- De constater pour la comptabilité principale les identités de valeur avec toutes les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes
- De reconnaître la sincérité des restes à réaliser
- D'arrêter les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus
- D'autoriser le Député –Maire ou son représentant à prendre et à signer tout acte, décision et document y afférent

2. Comptes Administratifs 2014: approbation

b) Campings

La balance du Compte Administratif se présente comme suit (cf. **Annexe 1**) :

Section d'investissement :

DEPENSES :

Réalisées : 126 194,76 €

Restes à réaliser 76 000,00 €

RECETTES : 81 214,68 €

Restes à réaliser 86 100,00 €

Section de fonctionnement :

DEPENSES : 426 075, 83 €

RECETTES : 576 968,82 €

Il en résulte un excédent de clôture de 116 012,91 €, après financement des investissements.

On peut noter que le chiffre d'affaires du camping Pierre de Coubertin de l'année 2014 (461 727,32 €) est en hausse pour la quatrième année consécutive et est le plus élevé jamais réalisé, notamment grâce au sérieux et à la qualité de l'accueil des gérants.

On relève parmi les investissements réalisés l'an passé :

- La fin des travaux de réfection du bloc des sanitaires hommes et femmes
- Le début des travaux de réfection complète du bloc douche « dames »

Monsieur le Député-Maire, quitte la salle.

ELECTION DU PRESIDENT DE L'ASSEMBLEE

Monsieur Louis ERBLAND est candidat.

Le Conseil Municipal procède au vote :

Monsieur Louis ERBLAND est élu, à l'unanimité, en qualité de président de séance.

Après examen du compte administratif et des résultats de l'exercice 2014 du budget des campings,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré
décide **par 23 voix pour**

- D'attester la régularité des comptes
- De donner quitus à Mr le Député-Maire
- De constater pour la comptabilité principale les identités de valeur avec toutes les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes
- De reconnaître la sincérité des restes à réaliser
- D'arrêter les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus
- D'autoriser le Député –Maire ou son représentant à prendre et à signer tout acte, décision et document y afférent

2. Comptes Administratifs 2014: approbation

c) Service public de distribution d'eau potable

La balance du Compte Administratif présente un excédent de clôture de 244 919,62 € après financement des investissements (**cf. Annexe 1**). Elle se présente comme suit :

Section d'exploitation :

Dépenses : 760 076,19 €

Recettes : 1 127 055,04 €

Section d'investissement :

Dépenses : 234 808,62 €

Report : 272 400,00 €

Recettes : 385 149,39 €

La vente d'eau aux abonnés a rapporté 367 968,70 € représentant 377 800 m³ d'eau, soit un chiffre en hausse en comparaison des dernières années.

Parmi les investissements réalisés, on cite la poursuite de la mise en place des nouveaux compteurs d'eau, le renouvellement de divers branchements, le renouvellement intégral de la conduite et des branchements rue du Tir, la fin des travaux d'engrillagement du périmètre de la source grande Verrerie, le renouvellement des conduites d'eau potable entre la rue du Lutzelbach et la rue du château.

Monsieur le Député-Maire, quitte la salle.

ELECTION DU PRESIDENT DE L'ASSEMBLEE

Monsieur Louis ERBLAND est candidat.

Le Conseil Municipal procède au vote :

Monsieur Louis ERBLAND est élu, à l'unanimité, en qualité de président de séance.

Après examen du compte administratif et des résultats de l'exercice 2014 du budget du service public de distribution d'eau potable,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré
décide **par 23 voix pour**

- D'attester la régularité des comptes
- De donner quitus à Mr le Député-Maire
- De constater pour la comptabilité principale les identités de valeur avec toutes les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes
- De reconnaître la sincérité des restes à réaliser
- D'arrêter les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus
- D'autoriser le Député –Maire ou son représentant à prendre et à signer tout acte, décision et document y afférent

2. Comptes Administratifs 2014: approbation

d) Service public d'assainissement

La balance du Compte Administratif présente un excédent de clôture de 455 238,37 €, après financement des investissements (cf. **Annexe 1**). Elle se présente comme suit :

Section d'exploitation :

Dépenses : 373 074, 20 €

Recettes : 539 953,36 €

Section d'investissement :

Dépenses : 125 089,79 €

Report : 205 400,00 €

Recettes : 618 849,00 €

L'exploitation du service reste excédentaire grâce notamment au versement de la prime d'épuration, plus importante que prévue et qui s'est élevée à 31 151,50 €. Le poste de dépenses le plus important reste le transport et le traitement des boues de la station d'épuration (76 203,50 €).

Par ailleurs, les principaux investissements réalisés concernent :

- Le remplacement du réseau rue du Tir
- Le remplacement de la pompe du bassin d'orage de la station d'épuration
- Le remplacement de tampons dans diverses rues.
-

Monsieur le Député-Maire, quitte la salle.

ELECTION DU PRESIDENT DE L'ASSEMBLEE

Monsieur Louis ERBLAND est candidat.

Le Conseil Municipal procède au vote :

Monsieur Louis ERBLAND est élu, à l'unanimité, en qualité de président de séance.

Après examen du compte administratif et des résultats de l'exercice 2014 du budget du service public d'assainissement,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré
décide **par 23 voix pour**

- D'attester la régularité des comptes
- De donner quitus à Mr le Député-Maire
- De constater pour la comptabilité principale les identités de valeur avec toutes les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes
- De reconnaître la sincérité des restes à réaliser
- D'arrêter les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus
- D'autoriser le Député –Maire ou son représentant à prendre et à signer tout acte, décision et document y afférent

M. le Député – Maire remercie les conseillers municipaux pour leur travail tout au long de cette première année et pour la confiance témoignée.

M. le Député – Maire tient également à adresser ses remerciements aux agents des services municipaux et techniques pour leur investissement.

3. Comptes de gestion 2014: adoption

a) Ville – budget principal

Les comptes de gestion 2014 ont été transmis par Madame le Percepteur, de façon dématérialisée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré
décide à l'**UNANIMITE**

- Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2014 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, les comptes de gestion dressés par le Percepteur accompagnés des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.
- Après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs de l'exercice 2014
- Après s'être assuré que Madame le Percepteur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2013, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans les écritures,
- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 01 janvier 2014 au 31 décembre 2014 y compris celles relatives à la journée complémentaire
- Statuant sur l'exécution des budgets de l'exercice 2014 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires des différents budgets
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives
- De déclarer que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2014 par Madame LEBERRE, Percepteur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part
- D'autoriser Monsieur le Député-Maire ou son représentant à prendre et à signer tout acte, document et décision y afférent

3. Comptes de gestion 2014: adoption

b) Campings

Les comptes de gestion 2014 ont été transmis par Madame le Percepteur, de façon dématérialisée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré
décide à l'**UNANIMITE**

- Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2014 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, les comptes de gestion dressés par le Percepteur accompagnés des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.
- Après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs de l'exercice 2014
- Après s'être assuré que Madame le Percepteur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2013, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans les écritures,
- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 01 janvier 2014 au 31 décembre 2014 y compris celles relatives à la journée complémentaire
- Statuant sur l'exécution des budgets de l'exercice 2014 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires des différents budgets
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives
- De déclarer que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2014 par Madame LEBERRE, Percepteur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part
- D'autoriser Monsieur le Député-Maire ou son représentant à prendre et à signer tout acte, document et décision y afférent

3. Comptes de gestion 2014: adoption

c) Service public de distribution d'eau potable

Les comptes de gestion 2014 ont été transmis par Madame le Percepteur, de façon dématérialisée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré
décide à l'**UNANIMITE**

- Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2014 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, les comptes de gestion dressés par le Percepteur accompagnés des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.
- Après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs de l'exercice 2014
- Après s'être assuré que Madame le Percepteur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2013, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans les écritures,
- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 01 janvier 2014 au 31 décembre 2014 y compris celles relatives à la journée complémentaire
- Statuant sur l'exécution des budgets de l'exercice 2014 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires des différents budgets
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives
- De déclarer que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2014 par Madame LEBERRE, Percepteur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part

- D'autoriser Monsieur le Député-Maire ou son représentant à prendre et à signer tout acte, document et décision y afférent

3. Comptes de gestion 2014: adoption

d) Service public d'assainissement

Les comptes de gestion 2014 ont été transmis par Madame le Percepteur, de façon dématérialisée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré
décide à l'**UNANIMITE**

- Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2014 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, les comptes de gestion dressés par le Percepteur accompagnés des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.
- Après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs de l'exercice 2014
- Après s'être assuré que Madame le Percepteur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2013, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans les écritures,
- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 01 janvier 2014 au 31 décembre 2014 y compris celles relatives à la journée complémentaire
- Statuant sur l'exécution des budgets de l'exercice 2014 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires des différents budgets
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives
- De déclarer que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2014 par Madame LEBERRE, Percepteur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part
- D'autoriser Monsieur le Député-Maire ou son représentant à prendre et à signer tout acte, document et décision y afférent

4. Affectation de résultats 2014

a) Ville – budget principal

Les résultats de l'exercice sont affectés par l'assemblée délibérante après constatations des résultats définitifs lors du vote du compte administratif de l'exercice 2014.

Considérant que le compte administratif 2014 fait apparaître (cf. **Annexe 2**) :

Un excédent de fonctionnement de **3 950 555,75 €**
Un déficit d'investissement de **2 187 527,39 €**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré
décide à l'**UNANIMITE**

- D'affecter comme suit le résultat de l'exercice 2014 :
 - *inscription d'une somme de **2 187 527,39 €** en section d'investissement du budget primitif 2015 « excédent de fonctionnement capitalisé », pour couvrir le besoin de financement dégagé par la section d'investissement, article 1068
 - *inscription d'une somme de **1 763 028,36 €** en section de fonctionnement, article 002 « résultat de fonctionnement reporté » du budget primitif 2015
- D'autoriser le Député –Maire ou son représentant à prendre et à signer tout acte, décision et document y afférent

4. Affectation de résultats 2014

b) Campings

Considérant que le compte administratif 2014 fait apparaître (cf. **Annexe 3**) :

Un excédent de fonctionnement de **150 892, 99 €**
Un déficit d'investissement de **44 980,08 €**
Un excédent d'investissement de restes à réaliser de **10 100,00 €**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré
décide à l'**UNANIMITE**

- D'affecter comme suit le résultat de l'exercice 2014 :
 - *inscription d'une somme de **34 880,08 €** en section d'investissement du budget primitif 2015 « excédent de fonctionnement capitalisé », pour couvrir le besoin de financement dégagé par la section d'investissement, article 1068
 - *inscription d'une somme de **116 012,91 €** en section de fonctionnement, article 002 « résultat de fonctionnement reporté » du budget primitif 2015
- D'autoriser le Député –Maire ou son représentant à prendre et à signer tout acte, décision et document y afférent

4. Affectation de résultats 2014

c) Service public de distribution d'eau potable

Les résultats définitifs de l'exercice sont les suivants (cf. **Annexe 4**):

Excédent d'exploitation de **366 978,85 €**
Excédent d'investissement de **150 340,77 €**
Déficit des restes à réaliser de **272 400,00 €**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré
décide à l'**UNANIMITE**

- D'affecter les résultats de l'exercice 2014 comme suit :
 - *inscription d'une somme de **122 059,23 €** en section d'investissement du budget primitif 2015, article 1068 « autres réserves »
 - *inscription d'une somme de **244 919,62 €** en section d'exploitation du budget primitif 2015, article 002 « excédent antérieur reporté »
- D'autoriser le Député –Maire ou son représentant à prendre et à signer tout acte, décision et document y afférent

4. Affectation de résultats 2014

d) Service public d'assainissement

Les résultats définitifs de l'exercice sont les suivants (cf. **Annexe 5**) :

Excédent d'exploitation de **166 879,16 €**
Excédent d'investissement de **493 759,21 €**
Déficit des restes à réaliser de **205 400,00 €**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré
décide à l'**UNANIMITE**

- D'affecter les résultats de l'exercice 2014 comme suit :
 - *inscription d'une somme de **166 879,16 €** en section d'exploitation, article 002 « excédent antérieur reporté » du budget primitif 2015
 - *inscription d'une somme de **493 759,21 €** en section d'investissement, article 001 « résultat d'investissement reporté » du budget primitif 2015
- D'autoriser le Député –Maire ou son représentant à prendre et à signer tout acte, décision et document y afférent

5. Tarifs 2015 : approbation

a) Service public de distribution d'eau potable et public d'assainissement

Préalablement à l'examen des budgets primitifs des services publics de distribution d'eau potable et d'assainissement, il y a lieu d'adopter les nouveaux tarifs de ces deux services pour l'année 2015.

Lors de la présentation des orientations budgétaires en commission réunie et des finances en date du 19/02/2015, il a été évoqué la nécessité d'augmenter le prix de l'eau, afin de financer les programmes d'investissements de ces deux budgets et notamment le projet de la station de neutralisation.

C'est la raison pour laquelle, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide à l'**UNANIMITE**

- D'approuver les tarifs selon le détail figurant dans le tableau ci-joint colonne « VOTES 2015 en € »
(cf. Annexe 6)
- D'autoriser le Député –Maire ou son représentant à prendre et à signer tout acte, décision et document y afférent

5. Tarifs 2015 : approbation

b) Redevances pour l'occupation du domaine public communal

Le prix du m2 de redevance d'occupation du domaine public est inchangé depuis plus de 15 ans à Ribeauvillé. Il est fixé à 12,20 € / m2/ an.

Un recensement des tarifs pratiqués par des communes touristiques de même taille a permis de constater que les prix y sont largement supérieurs.

Compte tenu des tarifs pratiqués par d'autres sites touristiques de même taille, il est proposé au Conseil Municipal de réévaluer le tarif pratiqué à RIBEAUVILLE.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide à l'**UNANIMITE**

- De fixer le prix du m2 à 20 € / an
- D'autoriser le Député –Maire ou son représentant à prendre et à signer tout acte, décision et document y afférent

6. Budgets primitifs 2015 : approbation

a) Ville – budget principal

Après plusieurs réunions de travail au sein des commissions, le Conseil Municipal se prononce sur le Budget Primitif 2015 qui permettra de poursuivre les actions entamées depuis le début du mandat.

C'est dans un contexte particulièrement difficile pour les collectivités territoriales que le présent budget a été bâti. Un contexte difficile d'abord par la réduction drastique des dotations de l'Etat qui pénalise également les entreprises en raison de la baisse des investissements publics ; mais un contexte également difficile par les incessantes modifications juridiques qui régissent le statut et les compétences des collectivités territoriales.

En dépit de ces difficultés, il est toutefois plus que jamais indispensable de garder confiance et de résolument se tourner vers l'avenir.

Ainsi, le budget « ville » 2015 s'équilibre en dépenses et en recettes de fonctionnement à **8 993 800 €** et en section d'investissement à **5 535 000 €**.

Concernant le budget de fonctionnement en réduction de 7,2 %, il a été étudié en commissions réunies et des finances, chapitre par chapitre ; on note plus particulièrement :

- la montée en puissance du Fonds de Péréquation Intercommunal (172 000 €)
- la nécessité de maîtriser et de réduire certains postes de dépenses de fonctionnement ; cet objectif sera poursuivi par le groupe de travail qui va prochainement se réunir
- les charges de personnel quoique en légère progression de 0,8 % restent inférieures à la moyenne nationale
- un poste de dépenses imprévues fixé à 250 000 €
- un autofinancement important s'élevant à près de 1,7 million d'€
- la réduction des dotations de l'Etat - 14 %, soit 140 000 € cette année et plus encore les années à venir
- la prudence observée pour l'estimation des recettes comme les ventes de bois ou la taxe sur les jeux
- enfin on rappelle que les taux d'imposition resteront inchangés depuis 1997.

Ce budget montre également que **l'effort d'investissement** reste conséquent puisqu'il s'élève à 2 125 000 €. Il a été mis en place les enveloppes budgétaires suivantes :

Programmes investissement	2015
1. Anciens Abattoirs (Centre d'Arts Graphiques)	50 000,00
2. Réaménagement Mairie	300 000,00
3. Centre d'animation autour du Livre	200 000,00
4. Jardin de Ville	50 000,00
5. Centre d'activités équestres	0,00
6. Réserves foncières	100 000,00
7. Eclairage public	50 000,00
8a. Voirie urbaine (rues ; parkings; trottoirs; aménagements sécurité; mobilier urbain;...)	340 000,00
8b. Voirie rurale	40 000,00
8c. Annexes Verreries	20 000,00
9. Bâtiments communaux (écoles; ancienne perception ; parc; maison MEYER;...)	100 000,00
10. Environnement et espaces verts	40 000,00
11. Patrimoine historique (remparts; châteaux; église...)	100 000,00
11a. Eclairage Châteaux	20 000,00
12. Installations sportives et de loisirs (gymnase; aires de jeux; stades;...)	100 000,00
13. Hangar Pifferdaj	150 000,00
14. Matériel et véhicules services techniques	80 000,00
15. Autre matériel	100 000,00
16. Ancien Tribunal	0,00
17. Parking HOFFERER	100 000,00
18. Périscolaire	150 000,00
19. Sous-Préfecture	35 000,00
TOTAL	2 125 000,00

Le financement des investissements est assuré en grande partie par autofinancement (88,9%) et subventions (4,8%), ainsi que par emprunt (6,3%).

Le recours à l'emprunt est limité à 350 000 € et inférieur au capital remboursé de telle sorte que l'encours de la dette continuera à diminuer. La dette représente aujourd'hui 957 €/habitant, ce qui nous rapproche de la moyenne nationale (936 €/habitant) ; On note surtout qu'elle ne représente qu'un peu plus de 6 mois de recettes courantes annuelles.

M. le Député – Maire remercie les conseillers pour leur travail au sein des commissions municipales.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré
décide à l'**UNANIMITE**

- D'approuver le budget « ville » au niveau du chapitre, budget primitif dont l'équilibre se résume comme suit (**cf. Annexe 7**) :
- Section de fonctionnement : dépenses et recettes équilibrées à hauteur de **8 993 800 €**
- Section d'investissement : dépenses et recettes équilibrées à hauteur de **5 535 000 €**
- D'inscrire le montant de **250 000 €** en section de fonctionnement, article 022 « dépenses imprévues » pour faire face le cas échéant à une dépense imprévue, à charge pour le Député-Maire d'en avertir l'assemblée délibérante lors de la séance suivant l'utilisation des crédits
- D'autoriser le Député –Maire ou son représentant à prendre et à signer tout acte, décision et document y afférent

6. Budgets primitifs 2015 : approbation

b) Campings

Le budget « campings » s'équilibre en dépenses et en recettes (**cf. Annexe 8**):

de fonctionnement à **522 100,00 €**
d'investissement à **164 780,08 €.**

Comme chaque année, le budget 2015 a été élaboré sur la base d'estimations prudentes quant à la fréquentation avec un chiffre d'affaires prévisionnel de 395 000 €.

Outre la 3^{ème} tranche de rénovation du bloc sanitaire « dames » figurant parmi les restes à réaliser (76 000€), une provision de 41 600 € a d'ores et déjà été inscrite en crédits d'investissement pour la prochaine tranche de travaux de réfection des douches « hommes ».

M. le Député – Maire précise qu'une visite du Camping Pierre de Coubertin sera prochainement organisée à l'intention des conseillers intéressés.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré
décide à l'**UNANIMITE**

- D'approuver le budget « campings » au niveau du chapitre, budget primitif dont l'équilibre se résume comme suit :
- Section de fonctionnement : dépenses et recettes équilibrées à hauteur de **522 100,00 €**
- Section d'investissement : dépenses et recettes équilibrées à hauteur de **164 780 ,08€**
- D'autoriser le Député –Maire ou son représentant à prendre et à signer tout acte, décision et document y afférent

6. Budgets primitifs 2015 : approbation

c) Service public de distribution d'eau potable

Le budget « service public de distribution d'eau potable » s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit (**cf. Annexe 9**) :

Section d'exploitation à **1 019 079,62 €**
Section d'investissement à **477 730,00 €.**

Parmi les investissements programmés cette année, on peut noter la poursuite de la mise en place des nouveaux compteurs d'eau par télé relève (25 000 €).

Par ailleurs sont programmés notamment :

- l'étude portant sur le périmètre de protection de la source de la petite Verrerie
- le renouvellement de l'électromécanique des réservoirs Osterberg et Pépinière
- le renouvellement du réseau de la rue des Ribeaupierre

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

décide à l'**UNANIMITE**

- D'approuver le budget « service public de distribution d'eau potable » au niveau du chapitre, budget primitif dont l'équilibre se résume comme suit :
 - Section d'exploitation : dépenses et recettes équilibrées à hauteur de **1 019 079,62€**
 - Section d'investissement : dépenses et recettes équilibrées à hauteur de **477 730,00€**
- D'inscrire le montant de 15 979,62 € en section d'exploitation article 022 « dépenses imprévues » pour faire face à une dépense imprévue, à charge pour le Député – Maire d'en avertir l'assemblée délibérante lors de la séance suivant l'utilisation des crédits
- D'autoriser le Député –Maire ou son représentant à prendre et à signer tout acte, décision et document y afférent

6. Budgets primitifs 2015 : approbation

d) Service public d'assainissement

Le budget « service public d'assainissement » s'équilibre en dépenses et en recettes d'exploitation à **547 239,16 €** et en section d'investissement à **610 059,21 € (cf. Annexe 10)**.

Les prévisions budgétaires permettent de provisionner une réserve budgétaire de 245 259,21 € (somme non affectée) tout en assurant le financement d'investissements courants tels que :

- la remise à niveau et le remplacement de tampons dans diverses rues

Est également provisionnée une enveloppe de 149 000 € pour la réalisation de divers travaux sur la station d'épuration (pont du clarificateur, remplacement de pompes).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré
décide à l'**UNANIMITE**

- D'approuver le budget primitif « service public d'assainissement » au niveau du chapitre, dont l'équilibre se résume comme suit :
 - Section d'exploitation : dépenses et recettes équilibrées à hauteur de **547 239,16€**
 - Section d'investissement : dépenses et recettes équilibrées à hauteur de **610 059,21€**
- D'inscrire le montant de 15 839,16 € en section d'exploitation article 022 « dépenses imprévues » pour faire face à une dépense imprévue, à charge pour le Député – Maire d'en avertir l'assemblée délibérante lors de la séance suivant l'utilisation des crédits
- D'autoriser le Député –Maire ou son représentant à prendre et à signer tout acte, décision et document y afférent

7. Fiscalité locale : fixation des taux d'imposition 2015

Lors du Conseil Municipal en date du 26 février dernier relatif au débat sur les orientations budgétaires, il a été prévu de ne **pas augmenter les taux d'imposition pour 2015**. Ces valeurs sont d'ailleurs stables depuis 1997.

Le tableau en **annexe 11** détaille les variations des bases entre 2014 et 2015.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré
décide à l'**UNANIMITE**

- De maintenir les taux des 4 taxes (habitation, foncier bâti, foncier non bâti, CFE) à la valeur 2014 :
 - Taxe d'habitation 16,92 %
 - Taxe foncière (bâti) 10,07 %
 - Taxe foncière (non bâti) 50,45 %
 - CFE (contribution foncière des entreprises) 19,72 %
- De préciser que les produits attendus sont :
 - Taxe d'habitation 875 948 €
 - Taxe foncière (bâti) 640 956€

- Taxe foncière (non bâti) 146 759 €
- CFE (contribution foncière des entreprises) 432 460€

Soit un total de 2 096 123 €

- D'autoriser le Député –Maire ou son représentant à prendre et à signer tout acte, décision et document y afférent

8. Forêt communale – état des coupes et devis forestiers 2015 : adoption

1. *L'état de prévisions des coupes* pour l'année 2015 porte sur un volume de :

- 4 968 m3 de bois façonnés
 - 784 m3 de bois sur pied
- soit un total prévisionnel de 5 752 m3.

Les recettes brutes prévisionnelles établies par l'ONF sont de :
 -318 110 € pour les bois façonnés (soit un prix moyen de 64 €/m3)
 -18 960 € pour les bois sur pied (soit un prix moyen de 24 €/m3)
 soit un total de **337 070 €**.

Cependant, par mesure de prudence, comme l'année passée, il ne sera inscrit que la somme de 300 000 € au budget.

Les dépenses d'exploitation et de débardage sont chiffrées à :
 - 109 100 € pour l'exploitation dont 10 400 € pour l'exploitation par entreprise (soit un coût moyen de 22€/m3)
 - 63 100 € pour le débardage (soit un coût moyen de 12,20 €/m3)
 soit un total de **172 200 €**.

2. *Les travaux patrimoniaux* (repeuplement et routes) sont chiffrés à **56 890 € (hors maîtrise d'œuvre)**.

Ils comprennent notamment :
 - 16 780 € pour les protections contre les dégâts de gibier et travaux cynégétiques : pose de protections individuelles ; entretien clôtures grillagées
 - 10 020 € pour les travaux sylvicoles : dégagements, dépressages, plantations et régénérations naturelles
 - 30 090 € pour l'entretien des chemins forestiers et des parcelles forestières : entretien sentiers ; entretien renvois d'eau, talus et fossés ; maintenance du parcellaire.

Compte tenu des recettes (y compris les locations de la chasse) et dépenses induites (honoraires ONF notamment), **le bilan financier prévisionnel laisse un apparaitre un excédent de 92 439 €, le bilan final de l'exercice 2014 était de 103 562 €.**

La commission forêt qui s'est réunie le 03/02/2015 a examiné l'ensemble des documents fournis (état de prévisions de coupes et programmes de travaux pour l'exercice 2015) et a émis un avis favorable.

M. le Député – Maire rappelle que le produit de la location de la chasse est affecté à l'entretien des chemins ruraux communaux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide à **l'UNANIMITE**

- D'approuver l'état prévisionnel des coupes et devis forestiers pour l'exercice 2015
- D'autoriser le Député –Maire ou son représentant à prendre et à signer tout acte, décision et document y afférent

9. Centre d'animation autour du livre – avenants : approbation et autorisation de signature

M. Raoul FLEIG quitte la salle

Par délibération en date du 06/06/2013, le Conseil Municipal a approuvé la réalisation des travaux et a attribué les lots aux différentes entreprises.

Néanmoins, certains programmes de travaux ont dû être modifiés. Voici le détail lot par lot :

Marchés	Entreprise	Montant de l'avenant HT	Montant du marché HT	Objet de l'avenant

Lot n° 3 : « Gros œuvre »	HASSE	4 665,00 €	137 881,91 €	Démolition d'un linteau-fourniture et pose de poteaux en Grès
Lot n° 4 : « Etanchéité »	GASMI	45,14 €	8 742,33 €	Ajustement du marché
Lot n° 5 : « Charpente bois/couverture/zinguerie	BILZ et COLMAR CHARPENTES	3 244,74 €	19 380,05 €	Fourniture et pose d'une structure bois au droit du mur d'enceinte
Lot n° 6 : « Menuiserie extérieure bois »	UMBENSTOCK	3 800, 00 €	28 447,00 €	Fourniture et pose d'une porte secondaire, d'une fenêtre en bois
Lot n° 12 : « Peinture »	ONIMUS	1 392,00 €	20 975,75 €	Mise en peinture des gouttières
Lot n° 16 : « Menuiserie Aluminium »	HIRTH	2 155,72 €	23 522,92 €	Fourniture et pose d'une porte d'entrée avec vitrage isolant
SPS		3 960,00 €	7 515,00 €	Ajustement du marché suite à une modification du planning des travaux
Contrôleur technique		1 848,60 €	5 168,60 €	Ajustement du marché suite à une modification du planning des travaux
K Ingénierie		400,00 €	6 490,00 €	Ajustement du marché suite à une modification du programme des travaux
EVALIT		400,00 €	6 510,00€	Ajustement du marché suite à une modification du programme des travaux
HAGENMULLER		400,00 €	9 200,00€	Ajustement du marché suite à une modification du programme des travaux
TOTAL		22 311,20€		

Le total de ces avenants représente 3 % du montant **initial** des marchés de travaux (739 231,28 €).

M. le Député – Maire regrette la lenteur du chantier et explique les incidences que peuvent avoir ces retards sur les marchés.

M. Louis ERBLAND rappelle que c'est la ville qui a demandé de ralentir les travaux en début de chantier.

M. Louis ERBLAND s'interroge sur l'ouverture du Centre d'animation autour du livre, alors que les travaux des logements ne sont pas achevés.

M. le Député – Maire répond qu'il est nécessaire que les opérations de construction liées aux logements soient les plus avancées possibles pour ouvrir notre centre.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré
décide **par 23 voix pour**

- D'approuver la passation des avenants selon le détail lot par lot figurant ci – dessus
- D'autoriser le Député – Maire ou son représentant, Louis ERBLAND adjoint délégué à les signer

- D'autoriser le Député –Maire ou son représentant, Louis ERBLAND, adjoint délégué, à prendre et à signer tout acte, décision et document y afférent

10. Chasses communales

a) Estimateur des dégâts de gibier – nomination : avis

Dans le cadre de la nouvelle période de location des baux de chasse, il appartient à la commune de procéder à la désignation d'un estimateur des dégâts de gibier.

Cette désignation ne peut se faire que dans le cadre de personnes inscrites sur la liste dressée par le Préfet du Haut – Rhin. En ce qui concerne la Ville de RIBEAUVILLE, l'estimateur actuel est M. Jean – Baptiste WILHELM.

Par courrier en date du 24 novembre 2014, la Ville a sollicité l'avis des différents adjudicataires des lots de chasse sur la reconduction de la mission de M. WILHELM pour la période du 02 février 2015 au 01 février 2024.

A ce jour, les locataires ont émis un avis favorable à cette suggestion.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré
décide à l'**UNANIMITE**

- De donner un avis favorable à la nomination de M. Jean – Baptiste WILHELM en sa qualité d'estimateur des dégâts de gibier pour la période du 02 février 2015 au 01 février 2024
- D'autoriser le Député –Maire ou son représentant à savoir M. Henry FUCHS, conseiller municipal délégué, à prendre et à signer tout acte, décision et document y afférent

10. Chasses communales

b) Lot n° 02 – nomination d'un garde – chasse : avis

Par courrier en date du 19 février 2015, Monsieur Pascal SAYER, adjudicataire du lot n° 02 de la commune de RIBEAUVILLE, sollicite le renouvellement de :

- l'agrément de Monsieur Bernard GROSSKLAUS en tant que garde- chasse privé.

L'intéressé a fourni l'ensemble des documents nécessaires ; la Fédération Départementale des Chasseurs du Haut – Rhin a également donné un avis favorable à sa nomination.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré
décide par **23 voix pour**
et 01 abstention (M. Pierre – Yves THUET)

- De donner un avis favorable à l'agrément de Monsieur Bernard GROSSKLAUS en tant que garde - chasse privé de Monsieur Pascal SAYER, adjudicataire du lot n° 02, à condition toutefois, que Monsieur GROSSKLAUS, ne soit ni associé, ni partenaire, ni permissionnaire de Monsieur SAYER, et que le nombre de gardes autorisé par le cahier des charges ne soit pas dépassé
- D'autoriser le Député –Maire ou son représentant, à savoir M. Henry FUCHS, conseiller municipal délégué, à prendre et à signer tout acte, décision et document y afférent

11. GERPLAN – demande de subvention : approbation

La Ville de Ribeauvillé a déposé une demande de subvention dans le cadre du GERPLAN (Plan de Gestion de l'Espace Rural) 2015 financé par le Conseil Général à hauteur de 40 %.

La demande porte sur :

1. La réalisation d'un panneau d'interprétation sur la mare pédagogique créée à proximité du Centre d' Activités Equestres pour un coût de 2 475 €.
2. La mise en place d'un panneau d'interprétation sur le gîte à insectes installé au Jardin de Ville pour un coût de 2 000 €.

L'aide attendue s'élève à 1 790 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré
décide à l'**UNANIMITE**

- D'approuver la réalisation des panneaux d'interprétation sur la mare pédagogique et le gîte à insectes
- D'attester l'inscription des crédits nécessaires au Budget d'Investissement 2015
- De solliciter une subvention du Conseil Général du Haut Rhin dans le cadre du GERPLAN 2015
- D'autoriser le Député –Maire ou son représentant, à savoir M. Gilles OEHLER, conseiller municipal délégué, à prendre et à signer tout acte, décision et document y afférent

12. Divers

- **Mme Elisabeth SCHWACH** précise que la structure d'un char a été renversée par le vent dans le verger du Altenholz.

- **M. Georges WIECERZAK** distribue à l'ensemble des conseillers une invitation pour la réunion bilan de la liste qui se tiendra le 23 avril 2015 à l'Auberge du Parc Carola.

- **M. Gilles OEHLER** invite tous les membres du Conseil Municipal à participer à l'opération Haut – Rhin propre le samedi 11 avril à partir de 8h30 devant les services techniques.

- **M. le Député –Maire** souligne le moment historique que vient de vivre la Commune en signant l'acte de vente le 30 mars dernier relatif à l'acquisition de la Sous – Préfecture. Une opération « portes ouvertes » du site, à l'attention de la population, sera prochainement organisée.

FIN

Les annexes sont consultables en Mairie (bureau n° 02) aux jours et heures habituels d'ouverture.

Annexes :

Annexe 1 : balances générales des comptes administratifs 2014 de la ville, des campings, du service public de distribution d'eau potable et du service public d'assainissement

Annexe 2 : Affectation de résultats 2014 – ville

Annexe 3 : Affectation de résultats 2014- campings

Annexe 4 : Affectation de résultats 2014 – service public de distribution d'eau potable

Annexe 5 : Affectation de résultats 2014 – service public d'assainissement

Annexe 6 : tarifs 2015 – service public de distribution d'eau potable et d'assainissement

Annexe 7: Balance du BP 2015 – ville

Annexe 8 : Balance du BP 2015 – campings

Annexe 9 : Balance du BP 2015 – service public de distribution d'eau potable

Annexe 10 : Balance du BP 2015 – service public d'assainissement

Annexe 11 : fiscalité locale – taux d'imposition 2015